

METHODE D'ELABORATION DE L'OBJECTIF DOSIMETRIQUE ANNUEL DU PARC NUCLEAIRE FRANÇAIS

Christine PIGNOT

EDF/DPN/UNIE/GPRE
1 place Pleyel – 93282 Saint-Denis Cedex
christine.pignot@edf.fr

En 2011, la DPN (Direction Production Nucléaire) renforce le processus pour analyser et challenger les prévisions et les résultats des Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) en matière de dose collective. Cette action s'intègre dans le contexte de l'augmentation du volume des travaux de maintenance et de modifications dans les années à venir. L'objectif est de réussir l'intégration de ces travaux sur chaque tranche, en préservant et en confortant la performance industrielle dans tous les domaines : SURETE ; SECURITE ; RADIOPROTECTION et DISPONIBILITE.

Chaque fin d'année, la Division production nucléaire (DPN) d'EDF fixe, pour l'année suivante, un objectif de dose collective pour le parc en exploitation ainsi que pour chacun des CNPE. La fixation de ces objectifs constitue le point d'arrivée de la démarche d'optimisation pour la campagne d'arrêts à venir. Cette démarche permet de challenger les sites sur l'atteinte d'objectifs ambitieux.

1^{ère} ETAPE : La fixation de l'objectif dosimétrique de l'année N+1 débute en janvier de l'année N. Les CNPE envoient un prévisionnel dosimétrique pour chaque arrêt de tranche et le tranche en fonctionnement. Au cours du premier semestre de l'année N, ce prévisionnel fait l'objet d'une analyse critique de la part des différentes entités nationales (Centre d'ingénierie du parc nucléaire [CIPN], Unité nationale d'ingénierie d'exploitation [UNIE] et Unité technique opérationnelle [UTO]) en fonction du retour d'expérience d'arrêts similaires qui se sont déjà déroulés.

2^{ème} ETAPE : Sur la base de cette analyse critique, chaque CNPE réévalue ensuite sa cible dosimétrique au mois d'octobre de l'année N en tenant compte des spécificités du site. Une analyse critique est de nouveau réalisée par les entités nationales. Les cibles dosimétriques sont enfin validées au cours d'audioconférences avec chaque CNPE au mois de novembre de l'année N. Ces cibles deviennent les objectifs contractualisés et servent de référence pour le suivi dosimétrique de l'année N+1.

3^{ème} ETAPE : Enfin, l'objectif du parc nucléaire dans son ensemble est défini en faisant la somme des objectifs contractualisés site par site auxquels est ajoutée une réserve dosimétrique qui permet de prendre en compte d'éventuelles évolutions du programme des arrêts de tranche en cours d'année.

4^{ème} ETAPE : La dernière phase du processus consiste à suivre mois par mois l'évolution de la dose collective de l'année en cours par rapport à l'objectif du parc en général et aux objectifs respectifs des CNPE, afin d'identifier, d'analyser et de corriger d'éventuelles dérives. Ce suivi est assuré par l'UNIE.

